

**Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 1^{er} août 2016 à 19h30 sous la présidence de monsieur Jean Mainguy, maire. En plus de monsieur le maire étaient présents : mesdames les conseillères Denise Langlois-Boudreau, Andrée St-Laurent et Kathleen Thibaudeau et monsieur le conseiller Patrick Delisle.

Mme Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière y assistait également.

Étaient absents Messieurs Alain Lavoie et Denis Bouchard, conseillers.

1.1 Mot du maire

Monsieur le maire ouvre la séance et il invite à un moment de réflexion.

2016-08-130

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2016-08-131

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016

Chacun des membres ayant reçu une copie du procès-verbal du 4 juillet dans les délais prévus, il y a dispense de lecture;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016 tel que déposé.

Adoptée

1.4 Rapport du maire, des services et des comités.

2016-08-132

Autorisation du paiement des dépenses du mois de juillet 2016

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de juillet 2016. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 124 488,55 \$.

Adoptée

2016-08-133

Renouvellement du contrat des assurances générales

Attendu que la Municipalité est membre de la *Mutuelle des municipalités du Québec*;

Attendu qu'il y a lieu de renouveler les contrats d'assurance qui prennent fin le 31 août 2016;

Attendu que ces contrats d'assurance sont renouvelés automatiquement pour la période du 31 août 2016 au 31 août 2017, et ce, aux mêmes taux applicables et aux mêmes tarifications en tenant compte des modifications de protection apportées dans l'année et de l'indexation de 3 % des valeurs des bâtiments et de leur contenu;

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'entériner le renouvellement des contrats d'assurance pour la période du 31 août 2016 au 31 août 2017, et ce, aux mêmes taux applicables et aux mêmes tarifications en tenant compte des modifications de protection apportées dans l'année et de l'indexation de 3 % des valeurs des bâtiments et de leur contenu.

Le renouvellement comprend les assurances générales de la municipalité auprès de

- la Mutuelle des municipalités du Québec : assurances des biens, responsabilité civile, erreurs et omissions et détournements, bris des machines;
- Lloyd's : assurance responsabilité civile excédentaire ou complémentaire, assurance des pompiers volontaires.

Les primes pour l'année 2016-2017, qui pourront être modifiées au cours du terme du contrat pour des modifications de protection, sont estimées à 23 360 \$ incluant les taxes.

Il est à noter que, par la présente résolution, la Municipalité de Rivière-à-Pierre désire ajouter l'Oeuvre des Terrains de Jeux de Rivière-à-Pierre (l'O.T.J.) sur son contrat d'assurance. La prime additionnelle de 2 178\$, taxes incluses, résultant de cet ajout sera défrayé par l'O.T.J.

Adoptée

Avis de motion d'un règlement # 452-16 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme # 432-14 afin d'identifier certains usages temporaires ne requérant pas de certificat d'autorisation

Un avis de motion est par la présente déposé par la conseillère Mme Andrée St-Laurent qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un *règlement # 452-16 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme # 432-14 afin d'identifier certains usages temporaires ne requérant pas de certificat d'autorisation* sera adopté.

Avis de motion et présentation du projet de règlement # 453-16 intitulé Code d'Éthique et de Déontologie des élus de la Municipalité de Rivière-à-Pierre

Un avis de motion est par la présente déposé par la conseillère Mme Andrée St-Laurent qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un *règlement # 453-16 intitulé Code d'Éthique et de Déontologie des élus de la Municipalité de Rivière-à-Pierre* sera adopté.

La conseillère Mme Andrée St-Laurent présente le projet de *règlement # 453-16 intitulé Code d'Éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Rivière-à-Pierre*. Elle en donne lecture aux membres du Conseil de même qu'à toutes les personnes présentes.

Avis de motion et présentation du projet de règlement # 454-16 intitulé Code d'Éthique et de Déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Rivière-à-Pierre

Un avis de motion est par la présente déposé par la conseillère Mme Kathleen Thibault qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un *règlement # 454-16 intitulé Code d'Éthique et de Déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Rivière-à-Pierre* sera adopté.

La directrice générale, Mme Pascale Bonin, présente le projet de *règlement # 454-16 intitulé Code d'Éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Rivière-à-Pierre*. Elle en donne lecture aux membres du Conseil de même qu'à toutes les personnes présentes.

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser Mme Pascale Bonin, directrice générale, et Mme Mélanie Vézina, directrice générale adjointe, à participer au Colloque de zone de l'ADMQ à Saint-Casimir en septembre.

Adoptée

2016-08-135

Autorisation à Mme Marie-Christine Morasse, agente de développement local, de participer au Colloque du Réseau québécois des Villes et Villages en santé du 22 au 24 novembre à Montréal

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser Mme Marie-Christine Morasse, agente de développement local, à participer au Colloque du Réseau québécois des Villes et Villages en santé du 22 au 24 novembre à Montréal.

Adoptée

2. Sécurité publique

3. Transport routier et hygiène du milieu

2016-08-136

Profilage des accotements et fossés

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De défrayer les coûts du profilage des accotements et fossés effectué par Transport Alain Carrier Inc. pour un montant de 8742,50 \$, taxes en sus. Cette dépense sera payée à même le budget en immobilisations 2016.

Adoptée

4. Urbanisme et développement du territoire

2016-08-137

Adoption du règlement # 450-16 modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin de permettre les usages complémentaires de services à l'intérieur des zones résidentielles de villégiature Rv-6, Rv-7, Rv-14, Rv-15, Rv-16, Rv-17 et Rv-19

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement #450-16 modifiant le règlement de zonage #435-14 afin de permettre les usages complémentaires de services à l'intérieur des zones résidentielles de villégiature Rv-6, Rv-7, Rv-14, Rv-15, Rv-16, Rv-17 et Rv-19.

Adoptée

2016-08-138

Assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement #451-16 modifiant le règlement de zonage #435-14 afin de modifier et/ou prévoir des dispositions visant à encadrer les abris à bois, les constructions d'agrément, les ventes de garage, la vente de bois de camping, les roulettes ou véhicules récréatifs utilisés à des fins d'habitation temporaire, l'entreposage extérieur de véhicules de loisirs de même que la forme et le genre de constructions défendues

L'assemblée est présidée par madame Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Des explications sur les effets et les conséquences du premier projet de règlement #451-16 modifiant le règlement de zonage #435-14 afin de modifier et/ou prévoir des dispositions visant à encadrer les abris à bois, les constructions d'agrément, les ventes de garage, la vente de bois de camping, les roulotte ou véhicules récréatifs utilisés à des fins d'habitation temporaire, l'entreposage extérieur de véhicules de loisirs de même que la forme et le genre de constructions défendues ont été données. Les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer ont pu le faire lors de cette assemblée publique.

2016-08-139

Adoption du second projet du Règlement # 451-16 modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin de modifier et/ou prévoir des dispositions visant à encadrer les abris à bois, les constructions d'agrément, les ventes de garage, la vente de bois de camping, les roulotte ou véhicules récréatifs utilisés à des fins d'habitation temporaire, l'entreposage extérieur de véhicules de loisirs de même que la forme et le genre de constructions défendues

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le second projet du règlement # 451-16 modifiant le règlement de zonage #435-14 afin de modifier et/ou prévoir des dispositions visant à encadrer les abris à bois, les constructions d'agrément, les ventes de garage, la vente de bois de camping, les roulotte ou véhicules récréatifs utilisés à des fins d'habitation temporaire, l'entreposage extérieur de véhicules de loisirs de même que la forme et le genre de constructions défendues.

Adoptée

2016-08-140

Formation d'un comité environnement

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De former un comité environnement constitué d'élus, d'employés et de représentants des associations qui ont un intérêt sur ce sujet. Ce comité sera sous la coordination de la directrice générale;

Et de lancer une invitation aux associations ayant un intérêt sur ce sujet à déléguer au plus 2 représentants de leur conseil d'administration pour siéger sur le comité;

Les élus et employés qui siégeront sur le comité sont :

- Mme Andrée St-Laurent, conseillère
- Mme Kathleen Thibaudeau, conseillère
- Mme Pascale Bonin, directrice générale
- Mme Diane DuSablou, inspectrice en bâtiment et en environnement.

Cette résolution abroge la résolution 2015-10-175.

Adoptée

2016-08-141

Signature d'un contrat de bassin avec la CAPSA

Considérant que le conseil a pris connaissance du contenu du dit contrat et est en accord avec ses dispositions;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser la directrice générale, Mme Pascale Bonin, à signer un contrat de bassin avec la CAPSA affirmant la volonté du comité environnement à assurer la protection, la conservation et l'utilisation durable des lacs de villégiature du territoire de Rivière-à-Pierre.

Adoptée

2016-08-142

Demande à la Commission de toponymie, divers secteurs

Considérant que la Municipalité de Rivière-à-Pierre désire assigner des noms aux divers chemins privés permettant d'accéder à divers lacs et autres propriétés sur son territoire;

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre demande à la Commission de toponymie d'officialiser les nouvelles désignations, comme suit : (voir croquis ci-joint)

Nouvelle désignation

À partir du chemin Roger-Lavoie du sud au nord; le chemin #3 longeant le Lac Castor sera considéré comme chemin privé et se nommera « Chemin du Lac-Castor »;

À partir de la rue de l'Église Ouest du sud-est au nord-ouest; le chemin #22 menant et longeant le Lac Cauchon (connu sous le nom de Lac Harding) sera considéré comme chemin privé et se nommera « Chemin Harding »;

À partir de la rue de l'Église Ouest du nord-ouest au sud-est; le chemin #24 menant à l'ancien Pont Robitaille sera considéré comme chemin privé et se nommera « Chemin Robitaille »;

À partir du Chemin Colbert du nord-ouest au sud-est; le chemin #30 menant à la portion nord du Lac du Sauvage sera considéré comme chemin privé et se nommera « Chemin du Lac-du-Sauvage Nord »;

À partir du Chemin Colbert du nord-ouest au sud-est; le chemin #32 menant aux tours de télécommunication sera considéré comme chemin privé et se nommera « Chemin de la Tour »;

À partir de la route 367 d'ouest en est; le chemin #35 menant au Lac-à-la-Meule sera considéré comme chemin privé et se nommera « Chemin du Lac-à-la-Meule »;

À partir du Chemin du Lac-à-la-Meule du sud au nord; le chemin #36 menant à la portion nord du Lac-à-la-Meule sera considéré comme chemin privé et se nommera « Chemin du Lac-à-la-Meule Nord ».

Adoptée

5. Loisirs et services à la collectivité

2016-08-143

Don au Symposium Eaux-en-Couleurs 2016

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 250 \$ au Symposium Eaux-en-Couleurs qui se tiendra les 17 et 18 septembre 2016.

Adoptée

2016-08-144

Participation au Tournoi de Golf du Maire de Saint-Raymond le 26 août au Club de Golf des pins

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De participer au Tournoi de Golf du Maire de Saint-Raymond le 26 août au Club de Golf des pins par l'achat d'un forfait golf au coût de 145 \$.

Adoptée

6. Périodes de questions

7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau de lever la présente séance. La séance est levée par monsieur le maire à 20h15.

Jean Mainguy, maire

Pascale Bonin, directrice générale
& secrétaire-trésorière